

La Mothe Saint-Héray

Allée centrale du parc municipal

Sommaire :

» La vie municipale

- Editorial,
- Informations municipales.

» Infos

- Informations générales,
- Les élections cantonales.

» Urbanisme, Travaux

- Coté travaux.

» Société

- La page Anglaise.

» Vie associative

- Informations des associations,
- Le marché de Noël,
- Bicentenaire Benjamin Chameau.

» Affaires scolaires

- Réhabilitation des écoles,
- Mémoires Mothaises.

» Culture

- Manifestation 1^{er} semestre,
- Exposition Murat.

» Solidarité

- Repas des aînés,
- Cérémonies 11 novembre.

» Sports

- Résultats.

» Côté évènements

- Où tu l'as vu,
- Calendrier,
- Numéros utiles.

Editorial

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Mais l'année qui vient de commencer nous a tous accablés. Les événements que nous avons vécus nous ont bouleversés par leur barbarie. Ce 11 janvier, nous étions tous, de loin ou de près, à l'unisson, en pensée au rassemblement international pour le respect de la liberté d'expression, de toutes les libertés.

Espérons ne plus avoir à vivre de tels événements.

Souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans des valeurs essentielles de respect, de liberté, de solidarité, d'humanisme, de partage.

Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation à la cérémonie des vœux ce dimanche 11 janvier. Soyez en remerciés. Cette rencontre privilégiée nous a permis de vous présenter le bilan de l'année écoulée.

Dans ce moment partagé, notre regard se porte sur ce que notre collectivité a engagé pour l'avenir.

En tant qu'élus, nous devons, sans cesse, nous attacher à améliorer notre commune, à y mettre du cœur, de l'enthousiasme. Nous devons agir pour que petits et grands, jeunes et anciens se croisent, agissent, s'épanouissent pour "un mieux vivre ensemble" et cela dans un cadre agréable.

2015 sera l'année de mise en chantier des dossiers lancés et préparés pour ce nouveau mandat.

Ainsi, nous agissons pour :

- soutenir le commerce local,
- aider à la construction d'une maison de santé,
- envisager la restructuration du groupe scolaire François Dallet,
- prévoir l'aménagement du centre-bourg.

Tout cela, sans oublier notre soutien à la politique environnementale, avec la vallée de Chambrille, à la vie culturelle, à la jeunesse...

A côté de ces grands projets, d'autres se profilent. Ils sont certes moins lourds, mais ils touchent à l'amélioration de notre vie quotidienne dans les quartiers, les hameaux.

Un vaste programme ! Mais je ne doute pas que la motivation et l'engagement de chacun permettent de bâtir ensemble l'avenir de La Motte avec cette passion partagée de solidarité, du respect de l'autre.

*Le Maire,
Alain DELAGE*



Après un toilettage bien mérité ce coq prendra fièrement sa place sur notre monument aux morts.



Objets trouvés :

De nombreux objets trouvés sont fréquemment rapportés à la mairie. Malheureusement ils ne sont que rarement récupérés. Alors doudous, clés

de voitures ou de maisons, appareils photos et autres articles attendent leur propriétaire. Un doute, venez voir à la mairie.



L'agenda 2015 :

Annoncé dans le bulletin de mai 2014, vous avez découvert dans vos boîtes à lettres l'agenda 2015. Ce document au format réduit ne permet pas de regrouper de façon très

exhaustive tout ce qui concerne la commune ainsi que toutes les activités des associations. Nombreuses sont les activités qui n'étaient pas entièrement définies lors de son élaboration et qui n'y figurent pas. Ce n'est pas pour autant qu'un « raté » de jeunesse doit effacer l'investissement des commerçants et artisans qui sans réserve ont adhéré et participé à sa création en supportant le coût de sa réalisation, ainsi que le travail fourni par la commission communication et l'implication de ses membres. D'autant qu'il n'avait jamais été entrepris une telle démarche depuis de très très très nombreuses années.

Retrouvez le 1^{er} jeudi de chaque mois à partir du mois de mai votre marché sur le thème « les produits du terroir ».

Vie municipale

L'éclairage public :

Certaines nuits, l'éclairage public est en défaut près de chez vous. C'est très désagréable et nous vous comprenons. Aussi pour obtenir un dépannage rapide vous pouvez relever le numéro de la plaque LB suivi de 1 à 3 chiffres qui figurent sur la plaque métallique fixée à hauteur d'homme au poteau. Muni de ces informations, vous le signalez à la mairie qui l'enregistre sur la main courante de l'entreprise en charge des interventions. Dans le cadre de son contrat de maintenance, l'entreprise peut effectuer, sans recherche inutile ni perte de temps suite à des données erronées ou incomplètes, les réparations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des installations.

Considérant la nécessité de rénover le parc d'éclairage public de la commune et l'obligation d'être en conformité avec la réglementation, le conseil municipal a voté et accepté le contrat de service dressé par EDF Collectivités. Il propose :

- Un diagnostic incluant les postes d'alimentation du SIEDS *,
- L'analyse et propositions de solutions techniques pertinentes en fonction de la configuration des installations, des économies d'énergies réalisables, de la qualité de l'éclairage, du respect des normes et de la réglementation, l'estimation des investissements et la qualification des économies,
- Enfin, l'aide à l'établissement d'un cahier des charges pour consultation des entreprises.

D'ores et déjà, dans un souci d'économie et de confort, toutes les installations rénovées ou neuves sont systématiquement réalisées avec des Leds.

* SIEDS : Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres.

La numérotation des rues :

Paris est la première ville de France à voir apparaître des numéros de rue en 1726 (ordonnance du 29 janvier 1726). Bien que la numérotation des bâtiments soit laissée à l'initiative du maire d'une commune, il est absolument indispensable d'identifier son domicile par un numéro. Aussi, afin d'éviter des désagréments dans la réception de votre courrier personnel, l'apposition de votre numéro et de votre nom sur vos boîtes aux lettres est indispensable.

Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue exclusivement à l'aide des containers individuels affectés aux particuliers, collectifs par regroupement dans certains quartiers ou pré-positionnés sur des aires adaptées. Les cartons, sacs ou récipients divers contenant des déchets ménagers ou autres sont exceptionnellement ramassés. Si vous souhaitez plus de containers ou des containers plus grands, vous pouvez effectuer la démarche auprès de la communauté de communes du Mellois.

Tel : 05 49 27 56 79.

Tous les déchets qui ne font pas l'objet d'un ramassage collectif doivent être évacués vers la déchetterie (bois, ferraille, restes de travaux, gravats, appareils électroménagers, ...).

La déchetterie de La Mothe Saint-Héray vous accueille :

Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	
Vendredi		14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

Collecte de bois, cartons, déchets verts, ferraille, tout venant, appareils électroménager, polluants (huile de vidange, pots de peintures,).

Seuls les petits gravats du type pots de fleurs cassés pourront être déposés, une étude pour les déblais plus importants sera menée.

Vous pouvez également gratuitement évacuer vos déchets sur les déchetteries de Melle, St Vincent la Châtre, Chey et Rom.

Le macaron : Pour accéder aux déchetteries de la Communauté de Communes du Mellois, vous devez être en possession d'un macaron. Ce macaron est disponible en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile. Il sera présenté à chaque passage et le nombre de passages n'est pas limité.

La taxe : La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera prélevée sur la taxe foncière et non sur la taxe d'habitation, comme cela a pu être annoncé.

Le ramassage :

- Pour les ordures ménagères : le vendredi matin,
- Pour la collecte sélective : le mercredi matin.



Vie municipale

Lotissement des Champs du Parc :

Les ventes de terrains vont débuter.

La 1^{ère} tranche des travaux du lotissement des Champs du Parc arrive à son terme et seul l'enrobé des voiries reste à achever. Très prochainement le conseil municipal se prononcera sur le prix du m².

21 parcelles libres de constructeur dont les surfaces vont de 300 m² pour les plus petites et 605 m² pour la plus grande seront mises en vente. Deux parcelles destinées à la réalisation de logements d'accompagnement social font déjà l'objet d'une réservation.

21 parcelles de 300 à 605 m²

Lot	Surface	Obs	Lot	Surface	Obs
1	482		11	595	
2	474		12	459	
3	415		13	400	
4	339		14	346	
5	495		15	390	
6	494		16	448	
7	514		17	300	Réservé
8	403		18	300	Réservé
9	435		19	500	
10	595		20	463	
			21	605	

Ventes de terrains au lotissement Les Justices :

Trois parcelles viabilisées, libres de constructeur (hors assainissement) restent à vendre et sont disponibles au lotissement des justices au prix de 25€ hors taxe le m².

Lot n° 2 : 1373 m²

Lot n° 3 : 1042 m²

Lot n° 4 : 935 m²

Renseignements, plans et réservations en mairie.

La Zone d'activité de la plaine :

La Communauté de Communes du Mellois, conformément aux engagements liés par l'intercommunalité et la compétence économique qu'elle détient, va nous acheter dès 2015 les 5,5 ha de terrain pour agrandir la ZA de La Plaine.

Cette idée d'une extension de la zone artisanale existante déjà occupée par 12 artisans et industriels Mothais, développera le pouvoir d'attractivité de notre commune et permettra l'accroissement des offres d'installation d'entreprises. L'arrivée de nouvelles entreprises et de nouvelles familles accompagnera la relance des activités et le dynamisme de notre bourg.

Stationnement anarchique devant l'école !



Nous pourrions faire un article qui explique les règles du code de la route : R417-10 ...



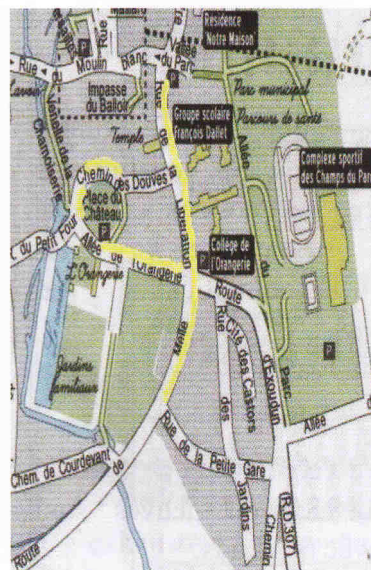
Nous pourrions faire un article qui menace de faire intervenir les forces de l'ordre pour que ces dites règles soient appliquées.

Mais nous préférons imaginer qu'il s'agit de négligence et que le stationnement devant l'école va après cette lecture devenir ou plutôt redevenir naturel !



Pompiers

Place réservée détenteur de la carte GIG-CIG



Nous avons la chance d'être à la campagne et d'avoir tout autour de l'école des places de stationnement, le parking du collège, l'allée de l'Orangerie, le chemin des douves, la rue de la libération et la route de Melle, mais également la place du château (en jaune sur le plan).



C'est à dire que lorsque les places de stationnement sont occupées on ne se stationne pas sur le marquage jaune qui est fait pour accueillir les pompiers et autres véhicules de secours.



C'est à dire que lorsque les places de stationnement sont occupées on ne se stationne pas sur LA place handicapé qui est réservée aux personnes détenteurs d'une carte GIG-CIG.



C'est à dire que lorsque les places de stationnement sont occupées on ne se stationne pas derrière les autres véhicules, devant l'entrée livraison du collège ou à cheval sur la route.

Vie municipale

Le conseil municipal des jeunes :

Considéré comme le moyen le plus adapté pour connaître et comprendre les rouages de la cité, c'est vers 1960-1970 (Maillard, 1966 ; Divay, 1968) que cette instance se développe. Puis dans les années 1990 (Jordy, 1987) et 2000, elle se met progressivement en place. On en compte actuellement plus de 2000 sur l'ensemble du territoire national. Réf : <http://anacenj.assoc.fr>

Ce conseil mis en place dans notre commune pour la première fois en 2002, s'affirme aujourd'hui et au-delà de l'aspect symbolique comme une réelle instance de concertation. La démarche pédagogique qu'il développe concourt à une plus grande sensibilisation et un engagement citoyen.



Les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} de La Mothe se sont retrouvés les 13 et 14 octobre 2014 en salle du conseil pour élire leurs représentants, candidats ou simples électeurs, chacun s'est vu remettre une carte d'électeur et a pu voter à bulletin secret.

Le conseil est composé de 11 jeunes garçons et filles qui proposeront dans le cadre de leur mandat des actions à mettre en place dans la commune au profit des jeunes et de la population. Ce conseil est une instance de concertation municipale, ses propositions sont présentées en conseil municipal des adultes.

Durée du mandat : 2 ans,

Tranche d'âge concerné : élèves de CM1-CM2-6^{ème}

Electeurs : tous les élèves de CM1-CM2-6^{ème}

Eligibles : élèves résidants dans la commune de La Mothe Saint-Héray.

Ecole F Dallet :

CM1 : Alex VIGNAULT, Amélia CHAUMONT,

CM2 : Ryween LAURENT, Killin LEJEUNE-BONNAUD,
Lilou ROUX.

Ecole Saint Marie :

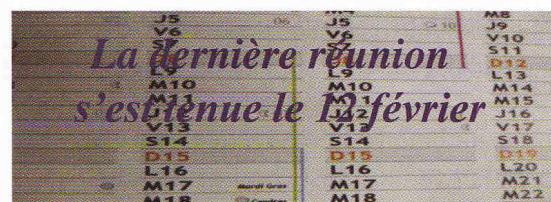
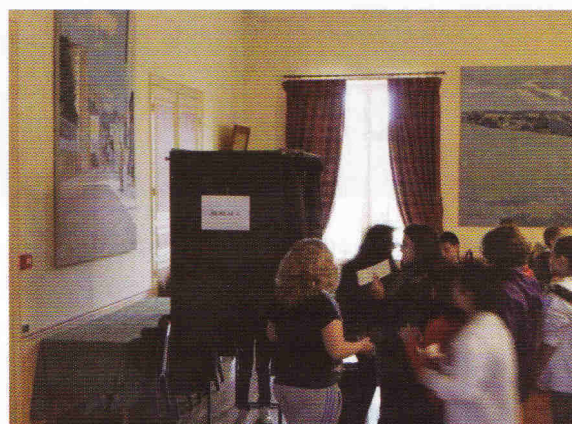
CM1 et CM2 : Chloé TALON, Amandine GAMAIN.

Collège de l'Orangerie :

6^{ème} A : Charlotte BRIMBAULT, Nolwen DUCLOS,

6^{ème} B : Léa GAROUTEIGT, Arthur MARTIN.

Le premier conseil s'est réuni le 17 octobre en présence du Maire et de ses adjoints. Le conseil avait pour objet la préparation de la cérémonie du 11 novembre et de nombreuses idées ont été évoquées, notamment la lecture de mots d'enfants de soldats de la Première Guerre mondiale.



Vie municipale

L'Info Lettre :



Annoncée dans le bulletin du mois d'octobre 2014, et après une phase de tests concluants en octobre et novembre, l'Infolettre Moth@ise est en place depuis le 1^{er} décembre 2014. Vous êtes nombreux à vous être inscrits dès sa mise en place. Elle ne se substitue à aucun autre support

d'information et est essentiellement destinée à vous informer et rappeler les rendez-vous importants qui rythment la vie de la commune et de vous alerter sur des risques ponctuels qui pourraient perturber notre quotidien. Le déclenchement de l'alerte orange météo du 23 janvier 2015 en est un exemple. Inscrivez-vous sur le site :

<http://www.lamothe-saint-heray.fr>

Recrutement :

Le recrutement est achevé aux services techniques et Mr NAUDIER Bertrand a rejoint son poste d'agent d'entretien aux espaces verts dans le cadre d'un contrat aidé. Ce contrat pour une durée de 22 heures par semaine est pris en charge à 90% par l'Etat.

Son arrivée porte à 10 le nombre d'agents en fonction.

L'équipe au complet :

- Fabien BRIAUD	<i>Responsable technique</i>
- Pascal GIRARD	<i>Bâtiments</i>
- Jean-Marie GARREAU	<i>Mécanique</i>
- Thierry QUIMBRETIERE	<i>Espaces verts</i>
- Gérard BALLON	<i>Espaces verts</i>
- Mickael BOULAY	<i>Espaces verts</i>
- Dorian BOUILLEAUD	<i>Voierie</i>
- Yahmose GAUVIN	<i>Espaces verts</i>
- Alain PIERRE	<i>Bâtiments</i>
- Bertrand NAUDIER	<i>Voierie</i>



Les services techniques

L'Etablissement Public Foncier (EPF) :



Comme de nombreuses communes, La Mothe est confrontée au phénomène de désertification de son

bourg et une vacance de logements anciens qui ne sont plus adaptés aux besoins. Après avoir dressé ce constat, le conseil municipal a voté en faveur d'un partenariat avec 'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes' (EPF). Cet opérateur est au service de toutes les collectivités de la région. Il permet l'évolution des usages des sols et des restructurations foncières nécessaires à l'aménagement des collectivités. Il a pour mission d'aider les communes à mener leurs projets territoriaux en constituant les réserves foncières.

La vallée de Chambrille :

En 2014, la municipalité a acquis 6,5 ha de terrain dans la vallée de Chambrille pour former un vaste ensemble réservé à la biodiversité, à la protection de l'environnement et des espèces. Le 14 janvier 2015 une réunion s'est tenue sur le terrain en présence des représentants du Conseil Général et du conservatoire des espaces naturels pour dresser l'inventaire des actions à conduire, mettre en sécurité cette zone et la rendre aux promeneurs. Une première opération de nettoyage et de remise en état du sentier botanique débutera au printemps avec un chantier d'insertion. La mise en place d'une passerelle sur le ruisseau, l'élagage des arbres et le reprofilage des sentiers sur le flanc de coteau seront traités ultérieurement. Ces opérations seront financées à hauteur de 50% par le Conseil général.

Infos, Infos, Infos, Infos, Infos, Infos, Infos

Gymnase : Le dernier conseil communautaire a validé l'avant-projet sommaire pour un montant de 1,2 M€ HT pour la réfection de notre gymnase. **Budget,** dotation de l'Etat en baisse de 32 000 € en 2015. **Je l'ai vu,** rue du Pâtis. **Semaine sans pesticide** du 20 au 30 mars 2015, www.semaine-sans-pesticides.fr. **Groupe scolaire François DALLET :** Le conseil municipal a validé l'appel à un programmiste pour préparer le projet de réhabilitation des écoles. **Maison de Santé :** Le projet est très avancé et le budget est en cours de bouclage, les subventions sont demandées. **L'Orangerie :** Une étude sur la réhabilitation de l'orangerie est en cours et sera présentée à la DRAC. **Voierie départementale,** le règlement applicable au 1^{er} janvier 2015 est consultable sur le site : www.deux-sevres.com. **Elections des conseillers départementaux les 22 et 29 mars 2015,** 33 sièges à pourvoir en Deux-Sèvres. <http://www.deux-sevres.com>. La marque « Cité de Caractère® » vient d'être renouvelé pour une durée de cinq ans.

Vie municipale

Tarifs des prestations et locations :

La commission finances, réunie le 18 novembre 2014, a décidé de reconduire les tarifs des locations et prestations au titre de l'année 2015. Cependant elle a souhaité revoir le montant du chauffage des Halles et de la maison des associations. Elle propose donc des tarifs nouveaux et à la baisse.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté favorablement les tarifs proposés le 19 novembre 2014.

Les Halles :

Durée	2014	2015
1 jour	40 €	30 €
2 jours	60 €	50 €

Maison des associations :

Durée	2014	2015
1 jour	30 €	20 €
2 jours	60 €	40 €

Convention de servitude :

Les propriétaires du garage CS (ancien garage Florentin) viennent d'acquérir la parcelle de terrain sur laquelle se situe le garage. Dans le cadre d'un projet d'agrandissement de leurs activités ils souhaitent acquérir le terrain qui jouxte la maison des associations qui possède une issue de secours à l'arrière de celle-ci.

Après vérification auprès des services de sécurité incendie, une servitude d'accès doit être maintenue pour une éventuelle évacuation des locaux.

Une convention sera signée entre la municipalité et les propriétaires du garage.



Sécurité :

La municipalité vient de se doter d'un défibrillateur qui va être installé dans les meilleurs délais. Il devrait trouver sa place sous le porche de la mairie. Une information sera délivrée sur son emplacement.

Maison de santé :

Le projet de la maison de santé est bien avancé, une étude menée en liaison avec les professionnels de santé et la municipalité a permis de déterminer avec précisions les besoins (bureaux, cabinets, salles d'attente,). Dans ce cadre, le conseil municipal, en réunion du 16 décembre 2014, à l'unanimité, a décidé : de lancer une consultation pour assistance à maître d'ouvrage pour établissement du dossier de création, et que cette mission, prenant en compte les besoins des personnels de santé, définira l'estimation financière.

Cette phase a permis de chiffrer le projet qui a été présenté en conseil du 7 janvier 2015 durant lequel les demandes de subventions ont été exprimées.

Le calendrier possible :

2015

- Fin février : Consultation maîtrise d'œuvre
- Fin mars : Examen des dossiers
- Avril-Juin : Montage du projet, Appel d'offres
- Septembre : Consultation des entreprises
- Octobre : Examen des offres
- Novembre : Début des travaux

2016

- Septembre : Livraison.

Subventions 2015 :

La date limite de réception des dossiers de subventions était fixée au 31 janvier. A ce jour, vous êtes 30 associations à avoir déposé une demande de subventions. Après vérification des conditions d'octroi, elles seront traitées avec pour objectif principal d'accompagner chacun d'entre vous aux travers des actions éducatives et de formation, dont les projets servent l'intérêt général et public.

Malgré les baisses successives des dotations complémentaires de l'Etat et des ressources en diminution, la municipalité va s'efforcer de maintenir à un niveau souhaitable le montant des subventions qu'elle attribue, sans faire de distinction entre l'appartenance ou non à la commune de résidence.

La commission finances se réunira bientôt pour préparer le travail d'attribution qui sera présenté au conseil municipal de mars 2015.

Les prochaines élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015 :

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennetelections/Elections/Elections-des-conseillers-departementaux-2015>

La loi du 17 mai 2013 crée un nouveau mode de scrutin pour les élections départementales qui modifie la carte des cantons en Deux-Sèvres. Un décret a récemment confirmé cette nouvelle configuration électorale. Concrètement, qu'est-ce qui va changer ?

Le découpage de la France sous forme de cantons remonte à 1790, année de création des départements. Si ce découpage n'a pas changé depuis 200 ans, la démographie des territoires a de son côté bien évolué. Aussi, la réforme votée en 2013 par le gouvernement propose d'harmoniser le paysage cantonal par une représentation électorale plus équitable en même temps qu'elle concrétise un principe essentiel : celui de la parité. En effet, les électeurs de chaque canton éliront désormais deux candidats de sexe opposé, qui présenteront leur binôme sur un même bulletin de vote. Par ailleurs, l'appellation « Conseil général », adoptée en 1800, sera remplacée par « Conseil départemental ». En conséquence, on parlera de « conseillers départementaux » et d'« élections départementales ».

Une délimitation équilibrée :

De 33 cantons, les Deux-Sèvres passeront à 17 cantons. Un redécoupage qui entraîne la disparition de chefs-lieux de cantons au profit de la parité et du principe d'égalité démographique. Ce dernier est garanti dans une fourchette d'un écart maximal de 20 % à la moyenne démographique départementale (égale à 21 722 habitants). Jusqu'à maintenant, la population du canton le plus peuplé était 8 fois supérieure à celle du canton le moins peuplé. Avec la nouvelle carte cantonale, cet écart se réduit à 1,4. Niort-2 devient le canton le moins peuplé (18 125 habitants) et celui de Saint-Maixent-l'École (25 947 habitants) devient le plus peuplé.

Mandat. Six ans. Renouvellement intégral en 2021.
Binôme. Il ne vaut que pour l'élection. La démission
de l'homme ou de la femme n'implique pas celle de
son alter ego.



En bref :

17 : c'est le nombre de cantons que compte désormais les Deux-Sèvres.

34 : c'est le nombre d'élus du conseil départemental, soit un de plus qu'actuellement.

6 ans : c'est la durée de mandat des conseillers départementaux.*

Mars 2015 : date des prochaines élections départementales.

*L'ancien système du renouvellement par moitié des conseils généraux est abandonné.

Elections, mode d'emploi :

Scrutin. Majoritaire à deux tours (inchangé) et binominal (la nouveauté). Sur le bulletin de vote, par ordre alphabétique (aucune rayure ni modification sous peine de nullité) : les noms d'un homme et d'une femme candidats titulaires, ceux d'un homme et d'une femme candidats remplaçants (homme avec homme, femme avec femme).

Campagne. Ouverture le 9 mars pour le 1^{er} tour.

Elus. Celles et ceux qui obtiendront au soir du 1^{er} tour (22 mars) la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins un quart des électeurs inscrits. En cas de second tour (29 mars), pourront concourir les binômes ayant recueilli 12,5 % des inscrits.

Le canton de Celles-sur-Belle



Conseils aux Voyageurs. Vous partez en vacances à l'étranger ?



Inscrivez-vous sur Ariane !

Ariane, un fil de sécurité.

<http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-des-personnes-et-des-biens/Vous-partez-en-vacances-a-l-etranger-Inscrivez-vous-sur-Ariane>

Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage à l'étranger pour des motifs touristiques ou professionnels, de se signaler gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

Dès lors qu'il dispose d'une connexion internet, le voyageur peut créer son "compte" en quelques minutes. Il peut y renseigner toutes les données qui permettront au Centre de Crise du MAEDI de le contacter ou de contacter un proche "réfèrent" en cas d'urgence. Il peut indiquer un numéro de téléphone portable local ou français.

Une fois son compte créé, le voyageur enregistre son voyage et précise ses lieux de passage. Il a la possibilité de changer à ce moment le numéro de téléphone sur lequel le joindre.

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

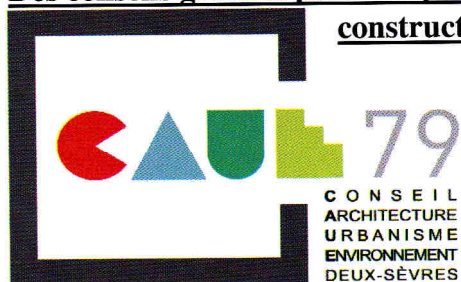
- ▶ Vous recevrez des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie
- ▶ Vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination
- ▶ La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin
- ▶ La rubrique Conseils aux Voyageurs vise à faciliter la préparation et le bon déroulement de votre séjour à l'étranger.
- ▶ Il est fortement recommandé de suivre les conseils figurant en particulier dans la rubrique « Sécurité » afin de garantir votre sécurité personnelle. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international ne saurait toutefois prendre la décision finale quant à l'annulation ou au maintien de votre voyage ; cette décision vous appartient.
- ▶ La rubrique « Dernières minutes » vous alerte sur les événements récents qui pourraient avoir un impact sur votre sécurité. La lecture de la rubrique Sécurité, même en présence d'une « Dernière minute », reste impérative pour disposer d'un panorama des risques et connaître les recommandations afférentes.
- ▶ En outre, entre la réservation du voyage et le départ, la situation d'un pays peut changer. Vérifiez les conditions d'annulation de votre voyage, en particulier en cas de dégradation des conditions de sécurité dans votre pays de destination.
- ▶ En toutes circonstances, faites preuve de bon sens, soyez prudent et vigilant, observez et respectez les usages, les coutumes et la loi du pays visité.

Une inscription facile et sécurisée

S'inscrire sur Ariane : www.diplomatie.gouv.fr/ariane

Des conseils gratuits pour vos projets de

construction :



Vous souhaitez
Faire construire,
agrandir ou bien
rénover ? Et vous
êtes soucieux de

la qualité de votre cadre de vie ? Faites appel au CAUE des Deux-Sèvres : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés. Afin que l'entretien soit le plus efficace, prenez rendez-vous le plus tôt possible et venez avec tous les documents permettant de bien comprendre le projet (relevé du cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi avec vos croquis et vos envies !

Permanences :

- le 2^{ème} vendredi matin du mois au Pays Mellois (2 place Bujault à Melle)
- au CAUE (15 rue de l'Hôtel-de-ville à Niort)

Prenez rendez-vous auprès de Nathalie Babin au 05 49 28 06 28. Site Internet : www.caue79.fr

Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant. Il est financé principalement par des recettes provenant d'une taxe départementale sur les permis de construire.

Joindre un conseiller CAF :

Vous pouvez joindre la CAF dans les conditions suivantes :

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Le mardi de 8h30 à 12h30.

Pour avoir des interlocuteurs plus disponibles ayez le réflexe « **temps bleus** »

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi	8h30 - 10h00 et 11h30 - 12h30
Mardi	8h30 - 10h00 et 11h30 - 12h30

Pensez à vous munir de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel.

Information ARS :



Le monoxyde de Carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante. En France les incendies sont responsables de 600 à 800 décès par an ils sont la première cause de mortalité par gaz toxique en France. En Deux-Sèvres on déplore 2 à 4 décès par an. Pour prévenir tout accident, il est obligatoire annuellement de faire procéder aux contrôles des installations aux gaz et d'installer un détecteur adapté. Obligation de déclarer l'installation auprès de son assureur en transmettant une simple attestation.

La loi ALLUR : modifiée du 28 mars 2014. Elle rend obligatoire à compter du 8 mars 2015, l'installation d'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF).

Rappel :

Numéro d'appel des pompiers le 18, le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen.

PTZ 2015 : Depuis le 1^{er} janvier 2015 (réf : Loi de Finances 2015) notre commune est éligible au prêt à taux zéro pour mener à bien des opérations de revitalisation du centre bourg et favoriser l'accèsion à la propriété.



Validation des acquis professionnels :

Votre expérience vaut un diplôme. Depuis 2002 ce dispositif est ouvert à tous (salariés, intérimaires, bénévoles et non-salariés). Votre expérience vous a permis d'acquérir des compétences et des savoir-faire, alors lancez-vous, la validation des acquis professionnels est à votre portée.

Les prochaines réunions publiques se dérouleront :

- le 10 mars à Niort, Centre Du Guesclin, salle de conférence n° 1, place Chanzy,
- le 14 avril à Melle, 1 rue du Simplot, CBE Mellois 2000,
- le 21 mai à Saint Maixent 7 boulevard de la Trouillette, Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

Don du sang Pamproux-La Mothe
Coordonnées du responsable **Mickael PIGNON**
16 RUE DE BOUGON
79800 PAMPROUX
05 49 76 33 17
pignon.mickael@bbox.fr



Le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Mellois (SCoT) :



Le Syndicat Mixte du Pays Mellois s'est engagé depuis mars 2014 dans une démarche d'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cet outil de planification sera la feuille de route pour les futurs aménagements dans les communes au cours des 15 à 20 prochaines années.

Le SCoT regroupe 4 Communautés de Communes, Celles-sur-Belle, Mellois, Val de Boutonne, et Cœur de Poitou autour de 85 communes et 47902 habitants. Ainsi depuis le lancement du projet, le territoire a été étudié sous différents angles : démographie, social, habitat, activités économiques, agriculture, environnement, cadre de vie, positionnement régional, etc...

La phase de diagnostic est à présent terminée. Elle a été présentée au cours de réunions publiques en janvier dernier pour recueillir les avis, observations et suggestions de chacun des participants et prendre en compte les remarques nouvelles afin de faire évoluer le projet.

Une nouvelle étape s'engage maintenant, celle de la définition des objectifs à définir pour parvenir et assurer cette cohérence et harmonisation recherchées au sein d'un même Pays. Cette démarche sera conduite en 2015 et fera également l'objet de réunions multiples des groupes de travail, des élus et du public.

S'en suivra en 2016 la phase de définition des règles, la rédaction des orientations et recommandations.

La dernière étape verra le projet enfin validé en 2017. Après quoi le Pays Mellois sera doté d'un outil de travail qui répondra au besoin d'harmonisation des règles dans les secteurs économiques.

D'ores et déjà vous pouvez rester informés en consultant le site : <http://paysmellois.org/scot>

Le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Mellois en préparation :

A compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence scolaire sera reprise par la Communauté de Communes du Mellois. Cela signifie que les bâtiments, le personnel et l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires passeront alors sous la responsabilité de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes du Cœur du Poitou exerce déjà cette compétence avec pertinence et efficacité. Depuis 6 mois, les élus de la Communauté de Communes du Mellois analysent avec précision son fonctionnement, ainsi que celui des 20 écoles que compte la Communauté de Communes actuelle. Au total, ce sont 65 classes regroupant environ 1400 enfants qui sont ainsi concernées par le projet. Ces élus mènent cette réflexion en pensant avant tout au bien-être des enfants, dans un souci d'équité pour les élèves sur l'ensemble de notre territoire, comme pour le personnel. En aucun cas, il n'est question de tout révolutionner, mais au contraire de conserver ce qui fonctionne et de maintenir ou donner des réponses adaptées aux particularités locales. Ce transfert doit permettre à terme des économies grâce à l'achat dans le cadre d'une mutualisation de matériel pédagogique bien souvent onéreux et qu'une commune seule ne peut acquérir. Ce transfert doit faciliter les remplacements des personnels, permettre d'engager sérieusement des intervenants pour les activités périscolaires... Tout cela sous la responsabilité de la collectivité. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive, il ne s'agit que de quelques exemples. Gardant à l'esprit un souci de proximité, l'élus référent de la commune restera, pour chaque école, l'interlocuteur privilégié. Soyez assurés, parents et personnels, que nous suivons avec attention ce projet pour que ce changement s'effectue dans les meilleures conditions.

Collecte de sang total

Jeudi 26 février 2015

de 16h00 à 19h30

Salle HOUDET

Place du Centenaire

79400 St Maixent L'Ecole

Lundi 23 mars 2015

de 16h30 à 19h30

Espace Culturel

Avenue de la Gare

79800 Pamproux

Mardi 24 mars 2015

de 16h30 à 19h30

Salle "Jacques Prévert"

Rue Notre Dame

79500 Melle

Le CIAS du Lezayen devient CIAS du Mellois à partir du 1^{er} Janvier 2015.

La nouvelle communauté de communes créée au 1^{er} Janvier 2014 par la fusion des communautés de communes du canton de Melle, du Lezayen et des communes de La Mothe Saint-Héray, La Couarde et Exoudun avait deux ans pour finaliser l'harmonisation des compétences notamment en matière de gestion des prestations sociales et médico-sociales.

Par délibération du 22 Septembre 2014, la Communauté de Communes du Mellois, sous la présidence de Mr Bertrand DEVINEAU, a décidé d'étendre les compétences du CIAS du Lezayen à l'ensemble du territoire couvert par la communauté et ainsi lui confier la gestion des établissements et services suivants :

- **EHPAD Fondation Dussouil de Lezay** (113 places dont 34 lits en Unités pour Dépendants Psychiques ; 6 places d'accueil de jour « Le Temps des Cerises »). Cet EHPAD accueille prioritairement les personnes âgées dépendantes du territoire de la Communauté de Communes.
- **Le Village Retraite de Lezay** : 55 logements de Type 1 bis ou 2 permettant d'accueillir des personnes âgées et/ou handicapées : des travaux d'adaptations des logements sont actuellement en cours pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
- **Le Foyer Logement « La Garenne » de Melle** : 57 appartements entièrement rénovés avec tous les services (restauration, surveillance de nuit, lingerie, animation etc...) pour garantir un accueil de qualité
- **Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)** avec les services suivants :

- Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) avec ses deux antennes à Lezay et à Melle. Ce service vous permet d'avoir une première aide à domicile pour vos besoins quotidiens : aide à la toilette, au ménage, aux courses, préparation des repas etc... A partir du 1^{er} Janvier 2015, nos aides à domicile pourront intervenir sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ce service peut être financé dans le cadre de l'APA, des accords des caisses de retraite ou d'accords de vos mutuelles.

Ce service ouvre droit à une réduction fiscale.

- Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : Votre état de santé nécessite une aide plus technique, notre SSIAD répondra à votre demande. Notre équipe d'aides-soignantes, toutes diplômées, peut intervenir à votre domicile sur prescription médicale de votre médecin traitant. Cette prestation est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale.

Pour ce service, nous intervenons sur les cantons de Melle, Lezay, La Mothe Saint-Héray et Sauzé-Vaussais.

- **Le Portage de repas** : Ce service existait déjà sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes selon 3 systèmes de fonctionnement différents. Une étude actuellement en cours nous permettra d'apporter une harmonisation dans le courant de l'année 2015.

Actuellement, le canton de Lezay est livré tous les jours en liaison chaude, le canton de Melle est livré quelques jours par semaine en liaison froide et les communes de La Mothe Saint-Héray, La Couarde et Exoudun sont livrées du Lundi au Samedi inclus en liaison froide.

Depuis le 1^{er} janvier le portage de repas sur La Mothe Saint-Héray est traité par le CIAS de Lezay.

Toutes ces modifications nous permettront à terme d'avoir tous les services pour répondre du mieux possible à vos besoins.

Pour cela, un seul numéro de téléphone :



CIAS du Mellois
05.49.27.80.20
Courriel :
cias@cap-lezay.eu

*Partenaire
de votre sûreté*



Actes de délinquance protection des installations agricoles – référent sécurité :

Les agriculteurs et exploitants agricoles sont particulièrement exposés aux actes de délinquance suivants :

- Vols divers sur l'exploitation (outillage, électroportatifs, ...),
- Vols de carburants (sur engins ou dans les cuves),
- Vols de véhicules ou accessoires (vols d'opportunité ou organisations),
- Vols d'animaux, (volailles, bovins, ovins, ...).

Pour vous aider dans vos démarches, améliorer la sécurité de vos installations, de vos équipements et matériels, la gendarmerie a mis en place un référent sécurité. Contactez le (composer le 17) sans hésiter. Une brochure d'information est disponible à la mairie, elle délivre les conseils pratiques pour vous orienter vers des mesures simples à prendre.



Le groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres vient de déployer la déclinaison de l'application "STOP CAMBRIOLAGES" sur son ressort territorial.

Application développée pour les smartphones en 2013, à l'initiative du GGD 34 en partenariat avec une grande École d'informatique afin de lutter contre les cambriolages, "STOP CAMBRIOLAGES" permet de :

- donner des **conseils de prévention** adressés aux commerçants afin de les aider à sécuriser leur commerce :
- diffuser des **alertes** pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, de phénomènes ou de situations contre lesquels ils pourraient se prémunir.

L'application "STOP CAMBRIOLAGES" est gratuite et fonctionne sous ANDROÏD.

Apprentissage anticipé de la conduite dès 15 ans :

Depuis le 1^{er} novembre 2014, l'apprentissage de la conduite peut maintenant se faire à partir de 15 ans (au lieu de 16 ans auparavant). Le jeune qui le souhaite peut s'inscrire en auto-école afin de passer son code. Une fois l'examen réussi, il lui faudra alors suivre 20 heures de conduite avant de pouvoir prendre le volant accompagné de l'un de ses tuteurs (personne de la famille ou pas, mais ayant 5 ans d'expérience de conduite). Il pourra alors parcourir les 3000 kilomètres requis pendant au moins un an (et 5 au plus) pour se présenter ensuite à l'examen de la conduite.



Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

Il n'y a pas d'étude pour le prouver mais on considère que cet apprentissage réduit d'un quart le risque d'accident sur les deux premières années. C'est peut-être ce qui a conduit les assurances à réduire de moitié la surprime les deux premières années et entièrement la troisième année. De plus sachant que les 3/4 obtiennent leurs permis dès la première tentative contre la moitié dans la filière traditionnelle, on constate que ce mode d'apprentissage conduit à une diminution de près d'un quart du coût total du permis.

Pour plus de sécurité avec des économies à la clé, adoptez la conduite accompagnée. A La Mothe Saint-Héray, contactez votre auto-école.



Une ville sans pesticide :

Un petit film de 7 minutes à regarder avec attention. Des gestes simples, des idées à prendre ...

<http://agriculture-gouv.fr/une-ville-sans-pesticides-c-est>

Travaux, Urbanisme

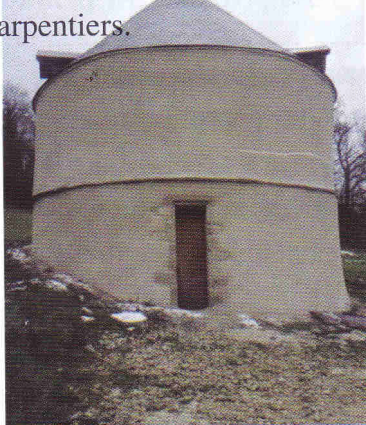
Côté travaux :

Le syndicat "ACEMPSS", regroupe les communes d'Avon, La Couarde, Exoudun, La Mothe, Pamproux, Salles, Soudan et depuis fin 2014 la commune de **Bougon** est venue adhérer au syndicat. Il se déplace sur chaque commune suivant un planning établi en début d'année, avec son personnel (6 agents) et son matériel, Grosse pelle JCB, tractopelle, cylindre, 3 camions, tracteur avec lamier pour la taille des haies et broyeur d'accotement. Pour La Mothe, le syndicat était sur la commune du 5 au 20 janvier 2015. 4 agents ont travaillé sur le rond-point de la route de St Maixent, l'arrachage d'une parcelle de bambous qui menaçaient une canalisation, la remise en calcaire des chemins de Trémonts à la Dame de Chambrille, route de Salles en direction de la porcherie, au Vivier sur un long chemin mitoyen avec la commune de La Couarde, au moulin l'Abbé les parkings, les bas-côtés de la route de Broute-Lumas après sa réfection. Une buse, effondrée par le temps a été changée sur le chemin de l'ancienne voie ferrée du tramway à la Dame de Chambrille. Le mur du parc rue du Rempart est en réfection.

Avec la fin de l'hiver, nos jardiniers ont commencé les tailles des arbres qui sont nombreux sur la commune. Le maçon a procédé à la réparation de plusieurs avaloirs d'eaux pluviales, une équipe est au logement de la poste pour peindre les fenêtres qui viennent d'être changées, une cabane à vélos a été installée à l'école maternelle. Les services techniques ont été mobilisés pour le marché de Noël à préparer la mise en place des guirlandes, des bornes électriques, au montage des stands, à l'installation pour des décorations des halles. Surprise ! Les agents municipaux ont même rencontré le Père Noël. Et toujours les imprévus comme cet arbre entier retrouvé aux empellements de la rue de la Barrière, qui a mobilisé quatre personnes, tronçonneuse, palan, cuissarde pour le débiter sur place. D'où vient-il ?

L'entreprise locale de travaux publics a terminé la réfection de la rue de l'Ouche. Le programme pour 2014 se trouve ainsi bouclé.

La porte du pigeonnier est en place et vient terminer les travaux de réfection. Avec les beaux jours, les *Mothaises* et *Mothais* sont invités à venir admirer le travail des compagnons, maçons, couvreurs et charpentiers.



*Le pigeonnier
Entièrement rénové*



Détail de la porte refaite à l'ancienne



Société

Ils sont parmi nous depuis très longtemps, ils font partie intégrante de notre vie, impliqués dans les actions associatives, un week-end leur est consacré chaque année pour les découvrir.



There are several British families living in our commune and like many of them we came to live in France on our retirement. Our reasons are many and vary in each case but the principal ones are much cheaper property prices, comparable cost of living, a slower, more rural way of life and a warmer climate. As members of the EC we enjoy reciprocal health and pension benefits, which is of vital importance.

Having chosen France as the country we wished to retire to, why then do we find ourselves in your region? Largely for logistics - relative ease of transport to and from the UK to visit friends and family back home and for visitors to come over and see us in our new home. We are within two hours of five airports, all with flights to various parts of the UK; we are near the A10 for journeys to the Channel ports and to local stations for trips by train. But it is your climate that is really tempting. Not too hot in the summer and not too cold in the winter but a lot warmer overall than most of the UK. And the seaside is not too far away either.

Finally, La Mothe itself has its own attractions and history which appeal to us - the river, the little streets alongside, the Orangerie, a good selection of local shops and services, the library, the weekly market and the all-important doctor and dentist plus a vet for our pets. Throughout the year there are regular animations, not forgetting the English weekend and our favourite, the truffle market at Christmas. Since coming here to live we have been welcomed everywhere and there are plenty of organised activities such as gym classes, patchwork, cards, walks, chorales etc.

Indeed, it is the challenges of living in a foreign country and speaking your language that keep us on our toes and stop us becoming complacent as we get older. We are lucky to have landed up among you, les Mothais.

IL y a plusieurs familles anglaises qui vivent comme vous dans notre commune et beaucoup parmi elles viennent pour leur retraite. Nos raisons sont nombreuses et variées pour chacun, mais la principale est un coût moins élevé de la propriété (foncier); pour un coût de la vie équivalent; un mode de vie tranquille, plus rural et un climat plus chaud. Comme les membres de l'Union Européenne, nous apprécions la prise en charge des soins et les avantages des retraites qui ont une grande importance.

Nous avons choisi la France comme le pays où nous souhaitons nous retirer. Alors pourquoi nous venons ici dans votre pays ? En grande partie pour la logistique, la facilité des transports vers et depuis le Royaume Uni, pour revoir nos amis et nos familles et pour que nos amis viennent nous voir dans notre nouvelle maison.

Nous sommes à deux heures de cinq aéroports, tous avec des vols pour plusieurs régions du Royaume Uni. Nous sommes près de l'autoroute A10 pour les ports de la Manche et des gares pour les voyages en train.

Mais c'est votre climat qui est réellement tentant. Pas trop chaud l'été et pas trop froid l'hiver, mais dans l'ensemble plus chaud qu'au Royaume Uni. Et la mer n'est pas très loin non plus.

Finalement La Mothe elle-même a sa propre histoire et attractions qui nous plaisent; la rivière, les petites rues à côté de l'Orangerie, une bonne sélection de commerces et de services. La bibliothèque, le marché hebdomadaire et, le plus important, médecins et dentiste plus un vétérinaire pour nos animaux de compagnie.

Tout au long de l'année il y a des animations régulières, sans oublier le week-end anglais et notre favori, le marché aux truffes à Noël. Depuis que nous sommes arrivés ici pour vivre, nous avons été accueillis partout et il y a beaucoup d'activités organisées telles que la gymnastique, le patchwork, les cartes, les promenades, les chorales, etc.

En effet, c'est un défi de vivre dans un pays étranger en parlant votre langue qui nous laisse sur nos gardes et "gêne notre intégration" à mesure que nous vieillissons.

Nous sommes heureux d'avoir pris place parmi vous les Mothais.

Texte : Jackie Bellis and Jackie Luckett

Traduction : contrôlée par Jackie Bellis and Jackie Luckett.

Vie associative



Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerres

Mr ASSAILLY René Président nous présente cette association.

Notre section d'Anciens Combattants AFN de La Mothe Saint-Heray a été fondée le 26 juillet 1989. Les anciens Combattants et Prisonniers de 1939/1945 ainsi que d'Indochine nous ont rejoints par la suite. A ce jour nous sommes 35 Adhérents et Sympathisants, nos activités sont la présence aux cérémonies du 8 Mai et du 11 novembre ainsi qu'une cérémonie le 5 décembre pour la Guerre d'Algérie. Chaque année nous organisons une choucroute avec orchestre, cette année ce sera le samedi 28 mars. En 2014 nous avons fait un voyage au cabaret l'Ange Bleu afin de nous retrouver, comme vous pouvez le voir sur la photo les participants étaient heureux de leur journée. Pour le 11 novembre nous organisons un repas républicain où les membres avec leurs épouses sont conviés ainsi que la Municipalité. Nous allons participer à la remise en place du coq au monument aux morts en prenant en charge le sablage et la pose de celui-ci.

René ASSAILLY 05.49.05.11.53

Le chœur de Chambrille – Présentation :

Association Mothaise de chant choral, le chœur de Chambrille propose à celles et ceux qui ont envie de se faire plaisir en s'exerçant au chant amateur un répertoire varié allant des chants profanes du moyen-âge et de la renaissance, chants traditionnels et populaires, chants corses, basques, occitans en passant par le blues, le gospel, la musique sacrée et des chants de diverses parties du monde.

La chorale, composée d'une trentaine de personnes, recrute pour s'étoffer des adultes jeunes aux moins jeunes dans ses 4 pupitres, soprano, alto, ténor et basse. Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience, juste avoir envie de chanter.

Les répétitions ont lieu tous les jeudis de 20h30 à 22h30, hors vacances scolaires, à la maison des associations de La Mothe Saint-Héray.

Ses activités consistent à participer ou organiser des concerts, dans le cadre ou non de manifestations locales, d'aller rencontrer d'autres chorales dans le département ou hors département, de participer à des stages de perfectionnement ou des cours individuels organisés par notre chef de chœur, Lucile DESRATS, de s'inscrire à des rendez-vous nationaux tels que

Polyfolia à Saint-Lô avec des chorales professionnelles, etc.

Venez nous rejoindre ou nous écouter.

Messagerie : chœur.de.chambrille@gmail.com

Compte facebook :

<https://www.facebook.com/chambrille>

Contact :

Président : Gérard CASSAGNES :

gérard.cassagnes79@orange.fr

Vice-présidente : Joëlle GUERINEAU :

joelleguerineau@gmail.com

Trésorier : Guy BERTHELLEMY



Vie associative

L'amicale Théâtrale Mothaise :



L'Amicale Théâtrale Mothaise a fêté en 2014 ses 50 ans d'existence après avoir été créée par Mme Régine POUVREAU.

Chaque année en novembre, nous présentons à un public devenu fidèle au cours des années, un spectacle que nous voulons drôle et divertissant.

Notre troupe fait monter sur scène les enfants dès l'âge de 7 ans ainsi que des adolescents et des adultes.

En 2014 nous avons investi dans des décors neufs afin de faciliter la mise en place et les changements de décors en cours de spectacle.

Nous sommes heureux de recevoir depuis quelques années des résidents des autres communes.

Nous avons également comme chaque année participé à la fête des rosières en confectionnant un char.

Nous sommes toujours en recherche de bénévoles.

Nos représentations 2015 auront lieu les 21, 22, 27 et 28 novembre.

Sébastien ASSAILLY (secrétaire) : 06.69.99.38.94.



Les Amis de la Bibliothèque accueilleront une exposition de peintures et tissages d'un voyage en Amérique Indo-Afro-Latine les 12, 13, 14 et 15 mars 2015 à la salle Madeleine GELIN.

Caroline et Aurélien vous feront découvrir les peintures et les tissages réalisés au cours de leur périple de 2ans 1/2 durant lequel ils ont traversé l'Argentine, la Bolivie, le Brésil et le Chili.

Au programme de cette exposition :

- jeudi 12 et vendredi 13 mars : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, journée ouverte au public et aux écoles (en réservant au préalable à radiodeuxcopaines@mailoo.org)
- samedi 14 mars : de 9h30 à 12h et de 14h à 19h, suivi d'une projection de film, un concert et des échanges. A l'entracte, vous pourrez déguster un plat brésilien.
- dimanche 15 mars : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, avec 2 ateliers
 - de 15h à 16h : atelier découverte de tissage (amener une règle plate)
 - de 16h à 17h : atelier de fabrication d'un réchaud à alcool de voyage (amener une canette en alu vide de 33cl)

En parallèle, la bibliothèque présentera des ouvrages concernant les pays traversés par Caroline et Aurélien (consultables aux heures d'ouverture de la bibliothèque).

Venez nombreux !

Vie associative

Fête des Rosières : un anniversaire à célébrer :

Le 15 janvier 1816, Charles Benjamin Chameau dictait son testament, par lequel il instaurait ce qui est devenu NOTRE Fête des Rosières. 2016 sera donc l'année du bicentenaire de ce testament.

Entre 1821 et 2013, 373 Rosières se sont mariées à La Mothe Saint-Héray, dans le cadre de cette tradition. Malheureusement, il devient de plus en plus difficile de trouver des candidates au mariage dans le cadre fixé par l'établissement des Rosières. 2014 a été, comme d'autres, une année sans Rosière. Cela n'a pas empêché la municipalité et le comité des fêtes d'organiser une fête des Rosières, à laquelle les Rosières et Rosiers du XXI^e siècle, ont gentiment accepté de participer. Pour 2015, aucune candidature n'a été déposée à ce jour. S'il y a déjà eu par le passé des années sans Rosière, celles-ci sont plus fréquentes depuis la fin du XX^e siècle. Deux années successives sans mariage, cela ne s'est jamais produit, si l'on excepte les périodes de guerre.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 décembre 2014, a décidé qu'il était temps de s'interroger sur l'avenir de cette manifestation, qui fait intégralement partie de notre patrimoine local, de notre identité. Afin de préparer au mieux la célébration du bicentenaire, nous proposons d'organiser, au cours des deux années

à venir, des temps d'informations, d'échanges autour des Rosières. Ces temps forts seront préparés avec l'aide de professionnels de la protection du patrimoine immatériel.

Les membres du Comité des Rosières, garants du testament et de son application, devront évidemment être pleinement associés à cette réflexion. Le Syndicat d'Initiative, qui dispose déjà de ressources importantes à ce sujet, le sera également. Enfin, la Commission Culture de la municipalité a déjà commencé à échanger à ce sujet. Elle propose de mettre en place **un comité de pilotage** pour ce projet. **Toutes les personnes intéressées pour participer à cette réflexion et à la préparation du bicentenaire du testament de Charles Benjamin Chameau sont invitées à se faire connaître à la mairie.** Le Comité des Fêtes, de son côté, a d'ores et déjà postulé pour organiser le Rassemblement des Villes Rosières de France à La Mothe les 2, 3 et 4 septembre 2016.

Traditionnellement populaire, l'avenir de la fête des Rosières est avant tout entre les mains de la population mothaise. C'est donc bien tous ensemble que nous devons œuvrer pour la préservation de notre manifestation unique en France.



*Rosières 1961
Accompagnées de Jean GACHIGNARD Maire de
La Mothe et du Dr Jean ROUSSEAU 1^{er} adjoint.*



Marché de Noël

Pour son édition 2014 le marché de Noël a pris une nouvelle dimension. En effet, l'ouverture du marché dès le samedi soir a donné de l'ampleur à l'activité.

Plus de quatre-vingts exposants, artisans et commerçants se sont regroupés sous les halles, dans les rues et nouveauté cette année dans des chalets en bois, pour vous proposer une grande variété de produits, fleurs, bijoux, alimentation, vêtements, accessoires de décoration et les dégustations nombreuses ont ravi nos papilles.

Ce marché organisé par la municipalité avec le concours des associations et des commerçants a cette fois encore rencontré un franc succès. Plus de 6500 visiteurs ont pu ainsi apprécier les mignardises, les spécialités locales à base de truffes, profiter pleinement des activités et des nombreuses présentations des artisans.

Le marché aux truffes ouvert par la députée des Deux-Sèvres Delphine BATHO, a quant à lui connu un succès important avec la présence de nombreux connaisseurs et acheteurs.

C'est ainsi que démonstrations, cracheur de feu, danses, animations musicales, se sont succédés pour agrémenter la déambulation des visiteurs.



Affaires scolaires

Ecole Sainte Marie

11, Place du Couvent
79800 La Mothe Saint-Héray
Tél : 05 49 05 02 51



L'école Sainte Marie vous partage, pour 2015, ses vœux de Félicité et d'Espérance d'un monde toujours plus humain. Cette année « Respect, Partage et Tolérance » sont les maîtres mots conducteurs de nos activités pédagogiques. Les élèves fêteront le carnaval sur le thème de « Musique en Fête ».

Vous pouvez nous retrouver lors de nos **Portes Ouvertes le samedi 11 avril 2015** de 10h à 12h30.

Le blog de l'école vous permet de trouver toutes les informations nécessaires concernant le fonctionnement de l'établissement, ses activités et ses manifestations.
<http://ecolesaintemarie79800.blogspot.fr>

Une restructuration du groupe scolaire François Dallet à l'étude :



Entre septembre et décembre 2014, un groupe de travail composé d'élus, des directeurs d'école, de représentants des parents d'élèves et du personnel, accompagné par le CAUE s'est réuni plusieurs fois afin de réfléchir à l'évolution possible du groupe scolaire François Dallet, situé rue de la Libération.

Cette réflexion a permis d'établir la liste des besoins en matière de locaux scolaires, compte tenu de la Réforme des Rythmes scolaires et de l'évolution des effectifs. Cinq priorités sont ainsi clairement apparues :

- mise aux normes en matière d'accessibilité
- agrandissement et séparation de la cantine et de la garderie
- restructuration complète de l'école maternelle, qui a été inaugurée en 1972, et qui malgré une rénovation en 1988 ne répond plus aux besoins et aux objectifs pédagogiques actuels
- aménagements d'espaces couverts, de préaux, dont l'école est totalement dépourvue
- remise en état des bâtiments de l'école élémentaire, qui datent de 1985.

Au regard de tous ces éléments, le 16 décembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de faire appel à un programmiste. Il sera chargé d'élaborer plusieurs scénarios en réponse à ces objectifs. La consultation devrait être lancée en février 2015.

« Mémoires Mothaises » : un projet mis en œuvre par le collège de l'Orangerie avec le soutien de la municipalité :

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les enseignants du collège de l'Orangerie ont souhaité sensibiliser leurs élèves à ces commémorations nationales et les relier à leur environnement local. A travers un parcours d'étude qui durera toute l'année scolaire, les élèves de 3^{ème} seront ainsi amenés à s'interroger sur le monument aux morts de notre commune, effectuer des recherches sur les soldats mothais, se rendre en Picardie au mémorial de Péronne, pour au final réaliser une expo-photos retraçant ce parcours. Afin de mener à bien ce projet ambitieux, les enseignants du collège ont sollicité le soutien de la municipalité. Conscient de la pertinence de ses objectifs et de l'importance de son ancrage dans l'histoire locale, le Conseil Municipal a ainsi octroyé une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à ce projet, tout en garantissant l'accompagnement de la présentation des travaux des élèves à la population d'ici la fin de l'année scolaire.

Vacances scolaires, zone B :

Du 22 février au 8 mars 2015 et Du 26 avril au 10 mai 2015

Manifestations culturelles pour le 1^{er} semestre 2015 :

BACH A PAQUES
le 6 avril 2015

LE PRINTEMPS DE L'ORANGERIE

Exposition qui accueille cette année une artiste plasticienne qui réside à Niort : Martine HOYAS.

Dans les maisons abandonnées des quartiers de son enfance dans le Nord, elle arrache des lambeaux de papiers peints. A sa façon elle reconstruit des morcellements de murs ; pans d'histoires porteuses de mémoire des traces de ces vies passées oubliées qu'elle réanime dans des mises en scènes à la fois ludiques tragiques grotesques. Rien ne s'éteint tout se transforme, ces papiers peints sont les témoins historiques sociaux de l'intimité de l'être. Extraits du texte d'Hélène SINGER.

**Du 25 avril au 7 juin 2005,
Du jeudi au dimanche et jours fériés
De 14h30 à 19h.**

LES RENDEZ VOUS AUX JARDINS

Sur le thème "**LA PROMENADE AU JARDIN**"

L'artiste breton MICH MAO qui a exposé en 2012 revient avec ses oiseaux géants que vous pourrez découvrir le long d'un parcours pédestre sur la Mothe à travers les jardins privés et publics. Nathalie LEHARET fidèle artiste des Rendez-Vous aux jardins réservera des surprises artistiques créées avec les enfants des établissements scolaires, du relais d'assistantes maternelles (RAM), les résidents des maisons de retraite, les jeunes de l'Accueil de Loisirs intercommunal. L'Espace Jeunes sera également présent.

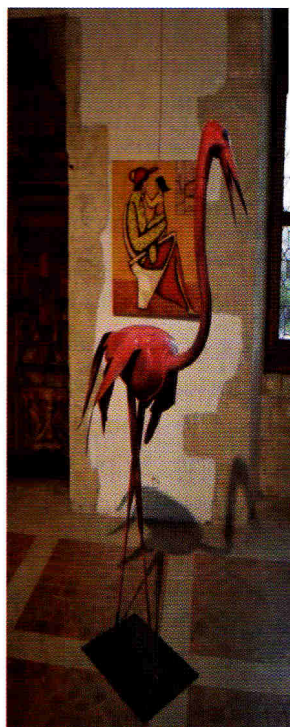
Quand les épouvantails rencontrent les oiseaux !!!

Les 5, 6 et 7 juin 2015



Que faites-vous de vos vieilles chaussures ?

Ne les jetez pas, venez les déposer à la mairie (sous l'escalier au local bouchons). Elles seront réutilisées pour la création d'œuvres artistiques par Nathalie LEHARET pour animer le parcours des **RENDEZ-VOUS AUX JARDINS**.



LES NOUVELLES METAMORPHOSES :

Le festival d'art contemporain
les 20 et 21 juin

l'exposition

du 20 juin au 12 juillet
tous les jours de 14h30 à 18H30

L'association en partenariat avec la Municipalité œuvre toute l'année pour organiser ce rendez-vous riche en rencontres humaines et artistiques.

Pour 2015 le thème choisi est : **LA VIE SUR UN FIL**, décliné par les artistes des galeries et par la Compagnie **LE FILET D'AIR** avec un spectacle vivant **EKILIBR[S]** en partenariat avec Scènes Nomades. Cette Compagnie se produira le dimanche après-midi sur la place du château devant L'Orangerie.

Le samedi soir à partir de 20h repas festif pour lequel il est possible de s'inscrire à la mairie. L'association " Les Nouvelles Métamorphoses " offre l'animation musicale avec le groupe **VERDINE TRIO**, et en l'honneur de **LA FETE DE LA MUSIQUE** les Mothais seront les bienvenus à partir de 21h30 pour profiter de ce concert de Jazz manouche de haute volée.

Merci à tous les bénévoles et partenaires qui participent à la réussite de ces manifestations.



MURAT Maréchal
d'empire 1801

En 1801, MURAT alors Maréchal d'Empire devient propriétaire du château de La Mothe. Il y donnera de grandes fêtes jusqu'en 1810, année où il devient Roi de Naples.

Le Syndicat d'Initiative lui consacre une exposition permanente sur l'année 2015.

Solidarité

Repas des aînés le 7 décembre 2014 :



Le 7 Décembre 2014 a eu lieu le traditionnel repas des Aînés à la salle des Associations. C'est toujours dans une chaleureuse ambiance que nous aimons nous retrouver afin de savourer le délicieux repas concocté par le restaurant Le Corneille. L'animation nous a permis de fredonner les chansons françaises de nos jeunes années ainsi que de danser sur les airs d'autrefois. Les Mothais apprécient cet instant où le lieu d'échange est très bénéfique pour tous. En ces instants de partage où tout le monde a pu avoir une pensée pour ceux qui n'ont pu se joindre à eux.

Colis de Noël des aînés :

Cette année encore la municipalité a reconduit les colis de Noël au profit de nos aînés qui n'ont pu se déplacer au repas qui leur était consacré le 7 décembre. Les 142 colis ont été distribués par les élus avant les fêtes pour que chacun puisse agrémenter les repas de fêtes et se sentir moins seul.



Cérémonie du 11 novembre :



De nombreux drapeaux étaient présents à cette cérémonie

Beaucoup de monde pour l'hommage aux Poilus de la Grande Guerre.

Cent ans après le début de la Grande Guerre, la municipalité a souhaité donner une dimension particulière à la cérémonie du 96^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918. Elle a ainsi rendu un hommage appuyé aux Mothais morts au Champ d'Honneur.

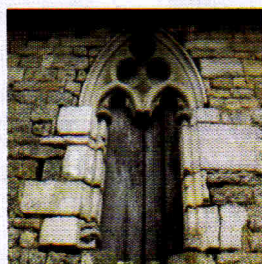
Le déroulement de cette cérémonie a été à la hauteur de la portée de l'évènement, avec au programme le traditionnel défilé républicain de la mairie jusqu'au monument aux morts, la présence d'un piquet d'honneur, de drapeaux d'associations, la montée des couleurs, les allocutions, les dépôts de gerbes, la participation des enfants à la lecture de courriers de poilus, l'appel aux morts. A l'issue de cette cérémonie chargée d'émotion le pot de l'amitié a regroupé tous les participants et la population présente.

Attention aux démarcheurs, restez attentifs :

Vous avez pu lire dans ce bulletin le rappel d'obligation de l'installation des détecteurs de fumée.

Attention : Soyez vigilants car actuellement des personnes peu scrupuleuses démarchent à domicile pour vous vendre et installer ce matériel. Pensez à demander la carte professionnelle de la personne qui se présente, car cette visite peut aussi être l'objet d'un repérage en vue d'un cambriolage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie ou demandez à vos voisins. Bien trop souvent nos anciens sont l'objet d'arnaques.

OUTULAVU ?



Réponse dans ce bulletin

*Important
DATE!*

CALENDRIER DES ACTIVITES A VENIR

FEVRIER

- 26, Conférence ornithologique,
- 27, Goûtons voir si le livre est bon,
- 28, Loto organisé par le Hand Ball.

MARS

- 1, Super loto ACMTT,
- 6, Loto organisé par l'ACCA,
- 12, 13, 14, 15 Exposition Amérique Indo-Afro-Latine salle Madeleine GELIN,
- 22, Elections départementales (1^{er} tour),
- 28, Repas choucroute ACVG,
- 29, Elections départementales (2^{ème} tour),
- Du 20 au 30 mars, semaine sans pesticide.

AVRIL

- 4, Dîner dansant organisé par l'APPEL,
- 6, Bach à Pâques,
- 11, Portes ouvertes école Sainte Marie,
- 19, 10^{ème} Bourse puériculture,
- 25, Tournoi Régional féminin de tennis de table,
- 26, repas ACCA,
- 26, Printemps de l'Orangerie.

MAI

- 7, Marché, produit du terroir,
- 8, Cérémonies du 8 Mai,
- 8, 7^{ème} Montée historique de Chambrille,
- 17, Randonnée pédestre,
- 30, Soirée tartines organisée par l'ACIM,
- 31, Tournoi départemental de tennis de table.



Numéros utiles

Santé urgence

Cabinet médical :	05.49.05.04.13
Kinésithérapeutes :	05.49.05.10.35
Dentiste :	05.49.05.01.47
Infirmières :	05.49.05.00.94
Pharmacie Bodin :	05.49.05.00.55
Pharmacie Mothaise :	05.49.05.00.56
Ostéopathe :	06.75.31.75.56
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	05.49.28.50.02
SAMU	15
Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel d'urgence Européen	112
Urgence (SMS ou FAX) pour les personnes muettes, sourdes ou malentendantes	114
SAMU Social	115
Enfants disparus	116
Enfance maltraitée	119
Centre Antipoison	05.56.96.40.80
Violences conjugales	3919
ALLO service public	3939
Pharmacie de garde	3237

Autres prestataires

Maison de retraite Les Fontaines	05 49 05 05 27
Maison de retraite Notre Maison	05 49 05 00 38
Syndicat d'Initiative	05 49 05 19 19
Espace jeunes	06 99 63 02 70
Musée du Pont l'Abbé	05 49 05 19 19
Salle omnisports	02 49 05 14 36
La Poste	08 99 23 10 04
Syndicat des eaux	05 49 05 18 59
ERDF Services techniques	08 10 43 73 87
EDF	09 69 32 15 15
Centre des Finances Publiques	05 49 05 02 35
Notaires	05 49 05 00 24
Offices religieux Cure Saint Maixent	05 49 05 73 81
Eglise réformée Pasteur	05 49 05 50 27
Communauté des sœurs	05 49 05 09 78
Conseiller Général	05 49 05 20 04
Permanences	05 49 05 29 98
(Mardi Vendredi 9h00-12h00)	
Ordures ménagères, déchetterie	05 49 05 02 02
<u>Correspondants presse</u>	
La Nouvelle République	06 03 92 84 31
Le Courrier de l'Ouest	06 73 24 81 73

Rédacteurs et comité de rédaction : Elus, associations, organismes, commission communication,

Coordination et CAO : Cellule communication,

Directeur de la rédaction : Alain DELAGE, maire de La Mothe Saint-Héray.